

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date de préparation 01-mai-2012 Date de révision 11-févr.-2024 Numéro de révision 5

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Description du produit: 4-tert-Butylcatechol

Cat No. : A14599

Synonymes 4-tert-Butylpyrocatechol; 4-(1,1-Dimethylethyl)-1,2-benzenediol; TBC

 Numéro CAS
 98-29-3

 N° CE
 202-653-9

 Formule moléculaire
 C10 H14 O2

Numéro d'enregistrement REACH -

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandéeSubstances chimiques de laboratoire.

Secteur d'utilisation SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en

préparations sur sites industriels

Catégorie de produit PC21 - Substances chimiques de laboratoire

Catégories de processus PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Catégorie de rejet dans ERC6a - Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance

l'environnement (utilisation d'intermédiaires)
Utilisations déconseillées Pas d'information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société .

Thermo Fisher (Kandel) GmbH

Erlenbachweg 2, 76870 Kandel, Germany Tel: +49 (0) 721 84007 280

Tel: +49 (0) 721 84007 280 Fax: +49 (0) 721 84007 300

Distributeur suisse - Fisher Scientific AG Neuhofstrasse 11, CH 4153 Reinach

Tél: +41 (0) 56 618 41 11

https://www.fishersci.ch/ch/en/customer-help-

support/forms/email-us.html

Adresse e-mail begel.sdsdesk@thermofisher.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

24 heures sur 24 et 7 jours sur

Pour la Belgique Numéro d'urgence 070 245 245. (24h/7j)

Pour obtenir des informations aux États-Unis, appelez le : 001-800-227-6701 Pour obtenir des informations en Europe, appelez le : +32 14 57 52 11

Numéro d'appel d'urgence en Europe : +32 14 57 52 99 Numéro d'appel d'urgence aux États-Unis : 201-796-7100

4-tert-Butylcatechol

Date de révision 11-févr.-2024

Numéro d'appel CHEMTREC aux États-Unis: 800-424-9300 Numéro d'appel CHEMTREC en Europe : 703-527-3887

Pour les clients en Suisse:

Tox Info Suisse Numéro d'urgence : 145 (24h)

Tox Info Suisse: +41-44 251 51 51 (Numéro d'urgence depuis l'étranger)

Chemtrec (24h) Sans frais: 0800 564 402 Chemtrec Local: +41-43 508 20 11 (Zurich)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008

Dangers physiques

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Dangers pour la santé

Toxicité aiguë par voie orale
Catégorie 4 (H302)
Toxicité aiguë par voie cutanée
Corrosion/irritation cutanée
Catégorie 1 B (H314)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Catégorie 1 (H318)
Sensibilisation cutanée
Catégorie 1 (H317)
Cancérogénicité
Catégorie 1 B (H350)

Dangers pour l'environnement

Toxicité aquatique aiguë Catégorie 1 (H400)
Toxicité aquatique chronique Catégorie 2 (H411)

Texte intégral des Mentions de danger; voir la section 16

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H350 - Peut provoquer le cancer

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

4-tert-Butylcatechol

Date de révision 11-févr.-2024

H302 + H312 - Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané

Conseils de prudence

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P301 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

Supplémentaires Étiquetage à l'UE

Réservé aux utilisateurs professionnels

2.3. Autres dangers

De substance ne pas considérée comme persistante, ni bioaccumalable ni toxique (PBT) / très persistante ni très bioaccumulable (vPvB)

Toxique pour les vertébrés terrestres

Contient un perturbateur endocrinien connu ou supposé

Contient une substance figurant sur les listes des perturbateurs endocriniens des autorités nationales

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Composant	Numéro CAS	N° CE	Pour cent en poids	CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008
4-tert-Butyl catechol	98-29-3	202-653-9	<=100	Acute Tox. 4 (H302)
				Acute Tox. 4 (H312)
				Skin Corr. 1B (H314)
				Skin Sens. 1 (H317)
				Eye Dam. 1 (H318)
				Aquatic Acute 1 (H400)
				Aquatic Chronic 2 (H411)
1,2-Dihydroxybenzène	120-80-9	EEC No. 204-427-5	<=0.5	Acute Tox. 3 (H301)
				Acute Tox. 3 (H311)
				Acute Tox. 4 (H332)
				Skin Irrit. 2 (H315)
				Eye Dam. 1 (H318)
				Skin Sens. 1 (H317)
				Muta. 2 (H341)
				Carc. 1B (H350)

Composant	Limites de concentration spécifiques (SCL)	Facteur M	Notes sur les composants
4-tert-Butyl catechol	=	1	=

Composant	ECHA (RAC) ATE (Oral)	ECHA (RAC) ATE (Dermal)	ECHA (RAC) ATE (Inhalation)
1.2-Dihydroxybenzène	ATE = 300 mg/kg bw	ATE = 600 mg/kg bw	_

ECHA (RAC) - Committee for Risk Assessment - European CHemicals Agency ATE - Acute Toxiciy Estimate; mg/kg bw - milligrams per kilogram of body weight

Numéro d'enregistrement REACH	•

Texte intégral des Mentions de danger; voir la section 16

4-tert-Butylcatechol

Date de révision 11-févr.-2024

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. Consulter

immédiatement un médecin.

Contact oculaire Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au

moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin. Maintenir l'œil grand ouvert

pendant le rinçage.

Contact cutané Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements

contaminés. Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion Consulter immédiatement un médecin. NE PAS faire vomir. Boire beaucoup d'eau. Ne

jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais. En l'absence de respiration, pratiquer la respiration

artificielle. Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance ; pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque raccordé à un insufflateur manuel muni d'une valve

anti-retour, ou autre dispositif médical respiratoire approprié.

Protection individuelle du personnel Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures **de premiers secours** de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Cause des brûlures, quelles que soient les voies d'exposition. Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Le produit est une matière corrosive. Ne pas effectuer de lavage gastrique, ne pas faire vomir. Vérifier l'absence de perforation stomacale ou œsophagique: En cas d'ingestion, entraîne un œdème sévère, des lésions sévères des tissus fragiles et un danger de perforation: Les symptômes d'une réaction allergique peuvent inclure une éruption cutanée, démangeaisons, gonflement, difficulté à respirer, des picotements dans les mains et les pieds, des étourdissements, des vertiges, des douleurs thoraciques, des douleurs musculaires, ou le rinçage

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin Traiter les symptômes.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO₂), Agent chimique sec, Sable sec, Mousse résistant à l'alcool.

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Aucune information disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit provoque des brûlures des yeux, de la peau et des muqueuses. Ne pas laisser les eaux de ruissellement de lutte contre l'incendie pénétrer les égouts ou les cours d'eau.

Produits dangereux résultant de la combustion

Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO2), Émanations, La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

4-tert-Butylcatechol

Date de révision 11-févr.-2024

5.3. Conseils aux pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer et évacuer à la pelle dans des récipients adaptés à l'élimination. Éviter la formation de poussières.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir mesures de protection sous chapitre 8 et 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle/un équipement de protection du visage. Utiliser seulement sous une hotte contre les vapeurs de produits chimiques. Ne pas respirer les poussières. Ne pas avaler. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.

Mesures d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Lieu pour matière corrosive. Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver sous atmosphère inerte. Protéger de l'humidité.

Suisse - Stockage de substances dangereuses

Classe de stockage - SC 6.1 https://www.kvu.ch/fr/themes/substances-et-produits

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation en laboratoire

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

4-tert-Butylcatechol

Date de révision 11-févr.-2024

Liste source (s): **Belgique -** Arrêté royal modifiant le titre 1 er relatif aux agents chimiques du livre VI du code du bien-être au travail, en ce qui concerne la liste de valeurs limites d'exposition aux agents chimiques et le titre 2ième relatif aux agents cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques du livre VI du code du bien-être au travail (1)Publié dans le Moniteur Belge le 8 decembre 2020 **France -** Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France. ED 984. Publié 2016 par l'INRS Institut National de Recherche et de Sécurité Hygiène et sécurité du travail.

Révision/Mise à jour : décret 2016-344 du 23 mars 2016 et arrêté du 23 mars 2016. Publié Juillet 19, 2018.

(http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%20984) **CH** - Le gouvernement suisse a établi une directive sur les valeurs limites pour les matériaux de travail qui est basée sur le règlement fédéral suisse

« Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles ». Cette directive est administrée, révisée périodiquement et appliquée par la SUVA (Caisse nationale suisse d'assurance contre les accidents).

benodiquement et appliquée par la 50 VA (Caisse nationale suisse d'assurance contre les accidents).					
Composant	Union européenne	Le Royaume Uni	France	Belgique	Espagne
1,2-Dihydroxybenzèn		STEL: 15 ppm 15 min	TWA / VME: 5 ppm (8	TWA: 5 ppm 8 uren	TWA / VLA-ED: 5 ppm
е		STEL: 69 mg/m ³ 15 min	heures).	TWA: 23 mg/m ³ 8 uren	(8 horas)
		TWA: 5 ppm 8 hr	TWA / VME: 20 mg/m ³	Huid	TWA / VLA-ED: 23
		TWA: 23 mg/m ³ 8 hr	(8 heures).		mg/m³ (8 horas)
					Piel
Composant	Italie	Allemagne	Portugal	Les Pays-Bas	Finlande
1,2-Dihydroxybenzèn			TWA: 5 ppm 8 horas		TWA: 5 ppm 8 tunteina
е			Pele		TWA: 22 mg/m ³ 8
					tunteina
					STEL: 10 ppm 15
					minuutteina
					STEL: 45 mg/m ³ 15
					minuutteina
					lho
Composant	Autriche	Danemark	Suisse	Pologne	Norvège
1,2-Dihydroxybenzèn	Haut	TWA: 5 ppm 8 timer	TWA: 5 ppm 8 Stunden		TWA: 5 ppm 8 timer
е	MAK-KZGW: 9 ppm 15	TWA: 20 mg/m ³ 8 timer	TWA: 23 mg/m ³ 8		TWA: 20 mg/m ³ 8 timer
ſ	M. Carriera	OTEL 40	Otron de la		OTEL 40

	Danemark	Suisse	Pologne	Norvege
Haut	TWA: 5 ppm 8 timer	TWA: 5 ppm 8 Stunden		TWA: 5 ppm 8 timer
ZGW: 9 ppm 15	TWA: 20 mg/m ³ 8 timer	TWA: 23 mg/m ³ 8		TWA: 20 mg/m ³ 8 timer
Minuten	STEL: 10 ppm 15	Stunden		STEL: 10 ppm 15
ZGW: 40 mg/m ³	minutter			minutter. value
5 Minuten	STEL: 40 mg/m ³ 15			calculated
TMW: 4.5 ppm 8	minutter			STEL: 30 mg/m ³ 15
Stunden				minutter. value
MW: 20 mg/m ³ 8				calculated
Stunden				
	ZGW: 9 ppm 15 Minuten ZGW: 40 mg/m³ 5 Minuten MW: 4.5 ppm 8 Stunden MW: 20 mg/m³ 8	ZGW: 9 ppm 15 Minuten ZGW: 40 mg/m³ 5 Minuten TMW: 4.5 ppm 8 Stunden MW: 20 mg/m³ 8 timer STEL: 10 ppm 15 minutter STEL: 40 mg/m³ 15 minutter	ZGW: 9 ppm 15 Minuten ZGW: 40 mg/m³ 5 Minuten STEL: 10 ppm 15 minutter STEL: 40 mg/m³ 15 MW: 4.5 ppm 8 Stunden MW: 20 mg/m³ 8	ZGW: 9 ppm 15 Minuten ZGW: 40 mg/m³ 8 timer STEL: 10 ppm 15 minutter STEL: 40 mg/m³ 15 MW: 4.5 ppm 8 Stunden MW: 20 mg/m³ 8

Composant	Bulgarie	Croatie	Irlande	Chypre	République tchèque
1,2-Dihydroxybenzèn		kože	TWA: 5 ppm 8 hr.		
е		TWA-GVI: 5 ppm 8	TWA: 20 mg/m ³ 8 hr.		
		satima.	STEL: 15 ppm 15 min		
		TWA-GVI: 23 mg/m ³ 8	STEL: 60 mg/m ³ 15 min		
		satima.	Skin		

Composant	Estonie	Gibraltar	Grèce	Hongrie	Islande
1,2-Dihydroxybenzèn	Nahk		skin - potential for		TWA: 5 ppm 8
е	TWA: 5 ppm 8 tundides.		cutaneous absorption		klukkustundum.
	TWA: 20 mg/m ³ 8		TWA: 5 ppm		TWA: 20 mg/m ³ 8
	tundides.		TWA: 20 mg/m ³		klukkustundum.
	STEL: 10 ppm 15				Ceiling: 10 ppm
	minutites.				Ceiling: 40 mg/m ³
	STEL: 40 mg/m ³ 15				
	minutites.				

Composant	Lettonie	Lituanie	Luxembourg	Malte	Roumanie
1,2-Dihydroxybenzèn		TWA: 5 ppm IPRD			TWA: 10 mg/m ³ 8 ore
е		TWA: 20 mg/m ³ IPRD			STEL: 20 mg/m ³ 15
		Oda			minute
		STEL: 10 ppm			
		STEL: 40 mg/m ³			

Composant	Russie	République slovaque	Slovénie	Suède	Turquie
4-tert-Butyl catechol	Skin notation				
	MAC: 2 mg/m ³				

4-tert-Butylcatechol

Date de révision 11-févr.-2024

1,2-Dihydroxybenzèn	Skin notation	Indicative STEL: 10 ppm
е	MAC: 0.5 mg/m ³	15 minuter
		Indicative STEL: 40
		mg/m³ 15 minuter
		TLV: 5 ppm 8 timmar.
		NGV
		TLV: 20 mg/m ³ 8
		timmar. NGV
		Hud

Valeurs limites biologiques

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux

Les méthodes de surveillance

EN 14042:2003 Identificateur de titre : Atmosphères de lieu de travail. Manuel d'application et d'utilisation de procédures d'évaluation de l'exposition à des agents chimiques et biologiques.

Niveau dérivé sans effet (DNEL) / Niveau d'effet minimal dérivé (DMEL)

Ouvriers; Voir le tableau pour les valeurs

Component		, , ,		Les effets chroniques
	(Dermale)	(Dermale)	local (Dermale)	systémique (Dermale)
1,2-Dihydroxybenzène		DNEL = 2.5mg/kg		
120-80-9 (<=0.5)		bw/day		

Component	Effet aigu local (Inhalation)	Effet aigu systémique (Inhalation)	Les effets chroniques local (Inhalation)	Les effets chroniques systémique (Inhalation)
4-tert-Butyl catechol 98-29-3 (<=100)				DNEL = 1.6mg/m ³
1,2-Dihydroxybenzène 120-80-9 (<=0.5)		DNEL = 85mg/m ³		DNEL = 0.9mg/m ³

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Voir les valeurs ci-dessous.

Component	Eau douce	Des sédiments d'eau douce	Eau intermittente	Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	
4-tert-Butyl catechol 98-29-3 (<=100)	PNEC = 1.2µg/L	PNEC = 6.9µg/kg	PNEC = 1.2µg/L	PNEC = 0.16mg/L	PNEC = 0.68µg/kg
1,2-Dihydroxybenzène	PNEC = 1.1µg/L	sediment dw PNFC =	PNEC = 11µg/L	PNEC = 1.958mg/L	soil dw PNEC =
120-80-9 (<=0.5)	1 NLO = 1.1μg/L	0.017mg/kg sediment dw	TNEO = TTµg/E	11 NEC = 1.950mg/E	0.0027mg/kg soil dw

Component	Eau de mer	Des sédiments d'eau marine	Eau de mer intermittente	Chaîne alimentaire	Air
4-tert-Butyl catechol	PNEC = $0.12\mu g/L$	$PNEC = 0.69 \mu g/kg$			
98-29-3 (<=100)		sediment dw			
1,2-Dihydroxybenzène	PNEC = 0.11µg/L	PNEC =			
120-80-9 (<=0.5)		0.0017mg/kg			
		sediment dw			

4-tert-Butylcatechol Date de révision 11-févr.-2024

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail.

Dès que possible, mettre en place des mesures de contrôle technique comme l'isolement ou le confinement du procédé, l'introduction de modifications du procédé ou de l'équipement pour minimiser les rejets ou les contacts, et l'utilisation de systèmes de ventilation correctement concus pour maîtriser les matières dangereuses à la source

Équipement de protection

individuelle

Protection des yeux Lunettes de protection (La norme européenne - EN 166)

Protection des mains Gants de protection

Matériau des gants	Le temps de passage	Épaisseur des gants	La norme européenne	Commentaires à gants
Caoutchouc naturel Caoutchouc butyle Caoutchouc nitrile Néoprène PVC	Voir les recommandations du fabricant	-	EÑ 374	(exigence minimale)

Protection de la peau et du

Vêtements à manches longues.

corps

Inspecter les gants avant de l'utiliser

Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants.

(Consulter le fabricant / fournisseur pour des informations)

S'assurer que les gants sont appropriés pour la tâche

compatibilité chimique, dextérité, conditions opérationnelles, Susceptibilité utilisateur, par exemple effets de sensibilisation Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles qu Enlever les gants avec soin en évitant la contamination cutanée

Protection respiratoire En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent

utiliser les respirateurs homologués correspondants.

Pour protéger le porteur, l'équipement de protection respiratoire doit être correctement

ajusté, utilisé et entretenu

À grande échelle / utilisation

d'urgence

Utilisez un NIOSH / MSHA ou la norme européenne EN 136 appareil respiratoire approuvé si les limites d'exposition sont dépassées ou si des symptômes d'irritation ou d'autres ont

de l'expérience

Type de filtre recommandé: Filtre à particules conforme à EN 143

À petite échelle / utilisation en

laboratoire

Utilisez un NIOSH / MSHA ou la norme européenne EN 149:2001 appareil respiratoire approuvé si les limites d'exposition sont dépassées ou si des symptômes d'irritation ou

d'autres ont de l'expérience

Demi-masque recommandée: - Valve filtrage: EN405; ou; Demi-masque: EN140; plus le

filtre, FR141

Lorsque PRE est utilisé un test d'adéquation du masque doit être effectuée

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

4-tert-Butylcatechol Date de révision 11-févr.-2024

État physique Solide

Aspect Blanc cassé
Odeur aromatique

Seuil olfactifAucune donnée disponiblePoint/intervalle de fusion53 - 56 °C / 127.4 - 132.8 °FPoint de ramollissementAucune donnée disponible

Point/intervalle d'ébullition285 °C / 545 °F@ 760 mmHgInflammabilité (Liquide)Sans objetSolide

Inflammabilité (Liquide)

Sans objet

Augune information disc

Inflammabilité (solide, gaz)
Limites d'explosivité

Aucune information disponible

Aucune donnée disponible

Point d'éclair 129 °C / 264.2 °F Méthode - Aucune information disponible

Température d'auto-inflammabilité
Température de décomposition
pH

Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Aucune information disponible

Viscosité Sans objet

Hydrosolubilité 0.2% (25°C)

Solubilité dans d'autres solvants Aucune information disponible

Coefficient de partage (n-octanol/eau)

Composantlog Pow4-tert-Butyl catechol1.981,2-Dihydroxybenzène1.01

Pression de vapeur

Densité / Densité

Densité apparente

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Densité de vapeur Sans objet

Caractéristiques des particules Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Formule moléculaire C10 H14 O2 Masse molaire 166.22

Taux d'évaporation Sans objet - Solide

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies

10.2. Stabilité chimique

Hygroscopique.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

Réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Produits incompatibles. Excès de chaleur. Exposition à de l'air humide ou à de l'eau.

Solide

Solide

10.5. Matières incompatibles

Agents comburants forts. alcalin. Métaux.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2). Émanations. La décomposition

thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

4-tert-Butylcatechol

Date de révision 11-févr.-2024

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur le produit

a) toxicité aiguë;

Oral(e) Catégorie 4 Cutané(e) Catégorie 4

Inhalation D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Composant	DL50 oral	DL50 dermal	LC50 (CL50) par inhalation
4-tert-Butyl catechol	815 mg/kg (Rat)	1331 mg/kg (Rat)	-
1,2-Dihydroxybenzène	ECHA (RAC) ATE = 300 mg/kg	ECHA (RAC) ATE = 600 mg/kg	-
,	LD50 = 260 mg/kg (Rat)	LD50 = 800 mg/kg (Rabbit)	

Composant	ECHA (RAC) ATE (Oral)	ECHA (RAC) ATE (Dermal)	ECHA (RAC) ATE (Inhalation)
1,2-Dihydroxybenzène	ATE = 300 mg/kg bw	ATE = 600 mg/kg bw	-

ECHA (RAC) - Committee for Risk Assessment - European CHemicals Agency ATE - Acute Toxiciy Estimate; mg/kg bw - milligrams per kilogram of body weight

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;

Catégorie 1 B

c) lésions oculaires graves/irritation Catégorie 1 oculaire;

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

Respiratoire Aucune donnée disponible

Peau Catégorie 1

Aucune information disponible

e) mutagénicité sur les cellules

germinales;

Aucune donnée disponible

f) cancérogénicité; Catégorie 1B

> Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou plusieurs des composants comme cancérogènes

Composant	UE	UK	Allemagne	CIRC	
1,2-Dihydroxybenzène	Carc Cat. 1B			Group 2B	

Aucune donnée disponible g) toxicité pour la reproduction;

h) toxicité spécifique pour certains Aucune donnée disponible

organes cibles - exposition unique;

i) toxicité spécifique pour certains

Aucune donnée disponible

organes cibles - exposition

répétée;

Organes cibles Aucune information disponible.

4-tert-Butylcatechol Date de révision 11-févr.-2024

j) danger par aspiration; Sans objet

Solide

Autres effets indésirables Les propriétés toxicologiques n'ont pas été entièrement étudiées.

Symptômes / effets, aigus et différés

Le produit est une matière corrosive. Ne pas effectuer de lavage gastrique, ne pas faire vomir. Vérifier l'absence de perforation stomacale ou œsophagique. En cas d'ingestion, entraîne un œdème sévère, des lésions sévères des tissus fragiles et un danger de perforation. Les symptômes d'une réaction allergique peuvent inclure une éruption cutanée, démangeaisons, gonflement, difficulté à respirer, des picotements dans les mains et les pieds, des étourdissements, des vertiges, des douleurs thoraciques, des douleurs musculaires, ou le rinçage.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système

endocrinien

Pertinentes pour l'évaluation des Contient une substance figurant sur les listes des perturbateurs endocriniens des autorités effets de la perturbation du système nationales

endocrinien pour la santé humaine

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité
Effets d'écotoxicité

Le produit contient les substances suivantes qui sont dangereuses pour l'environnement. Très toxique pour les organismes aquatiques.

Composant	Poisson d'eau douce	Puce d'eau	Algues d'eau douce
4-tert-Butyl catechol	LC50 = 0.12 mg/L 96h	EC50=0.48 mg/L 48h	
1,2-Dihydroxybenzène	LC50: = 3.5 mg/L, 96h flow-through (Pimephales promelas)	EC50: = 1.66 mg/L, 48h (Daphnia magna)	
	LC50: = 8.9 mg/L, 96h flow-through (Oncorhynchus mykiss)		

Composant	Microtox	Facteur M
4-tert-Butyl catechol		1
1,2-Dihydroxybenzène	EC50 = 174 mg/L 210 min EC50 = 29.7 mg/L 30 min EC50 = 32.0 mg/L 5 min EC50 = 620 mg/L 48 h	

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité

Persistance

Une persistance est peu probable.

Dégradation dans l'usine de traitement des eaux usées

Contient des substances connues pour être dangereuses pour l'environnement ou

non-dégradables dans des stations de traitement d'eaux usées.

12.3. Potentiel de bioaccumulation Une bioaccumulation est peu probable

Composant	log Pow	Facteur de bioconcentration (BCF)
4-tert-Butyl catechol	1.98	Aucune donnée disponible
1,2-Dihydroxybenzène	1.01	Aucune donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol Le produit est soluble dans l'eau, et peuvent se propager dans les systèmes d'eau Mobilité probable dans l'environnement du fait de sa solubilité dans l'eau. Très mobile dans les sols

4-tert-Butylcatechol Date de révision 11-févr.-2024

12.5. Résultats des évaluations PBT De substance ne pas considérée comme persistante, ni bioaccumalable ni toxique (PBT) / et vPvB très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Propriétés perturbant le

système endocrinien

Informations relatives aux

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

perturbateurs endocriniens

Pertinentes pour l'évaluation des Contient une substance figurant sur les listes des perturbateurs endocriniens des autorités

effets de la perturbation du système nationales.

endocrinien sur l'environnement

12.7. Autres effets néfastes

Des polluants organiques Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

persistants

Potentiel de destruction de l'ozone Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits non

utilisés

Déchets classés comme dangereux. Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Éliminer conformément aux réglementations

locales. Ne doit pas être rejeté dans l'environnement.

Eliminer ce récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Le code européen des déchets D'après le Catalogue européen des déchets, les Codes de déchets ne sont pas spécifiques

aux produits, mais aux applications.

Autres informations Ne pas entraîner vers les égouts. Les codes de déchets doivent être assignés par

l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé. Ne pas jeter les résidus à l'égout. Les quantités importantes affectent le pH et sont nocives pour les

organismes aquatiques. Eviter tout contact avec l'eau.

Ordonnance suisse sur les déchets L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales

en vigueur. Ordonnance sur la prévention et l'élimination des déchets (Ordonnance sur les

déchets, ADWO) SR 814.600

https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2015/891/fr

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG/IMO

14.1. Numéro ONU UN3261

14.2. Désignation officielle de

transport de l'ONU

Solide corrosif, acide, organique, n.s.a.

Nom technique 4-tert-Butylcatechol

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport

<u>:</u> 0

14.4. Groupe d'emballage II

ADR

14.1. Numéro ONU UN3261

14.2. Désignation officielle deSolide corrosif, a

transport de l'ONU

Solide corrosif, acide, organique, n.s.a.

4-tert-Butylcatechol Date de révision 11-févr.-2024

Nom technique 4-tert-Butylcatechol

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport

14.4. Groupe d'emballage II

IATA

14.1. Numéro ONU UN3261

14.2. Désignation officielle deSolide corrosif, acide, organique, n.s.a.

transport de l'ONU

Nom technique 4-tert-Butylcatechol

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport

14.4. Groupe d'emballage

14.5. Dangers pour l'environnement Dangereux pour l'environnement

Ce produit est un polluant marin selon les critères de l'IMDG/IMO

14.6. Précautions particulières à

prendre par l'utilisateur

Pas de précautions spéciales requises.

14.7. Transport maritime en vrac

Non applicable, les produits emballés

conformément aux instruments de l'OMI

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Inventaires internationaux

Europe (EINECS/ELINCS/NLP), Chine (IECSC), Taiwan (TCSI), Korea (KECL), Japan (ENCS), Japan (ISHL), Canada (DSL/NDSL), Australie (AICS), New Zealand (NZIoC), Philippines (PICCS). US EPA (TSCA) - Toxic Substances Control Act, (40 CFR Part 710)

Composant	Numéro CAS	EINECS	ELINCS	NLP	IECSC	TCSI	KECL	ENCS	ISHL
4-tert-Butyl catechol	98-29-3	202-653-9	i	ı	X	X	KE-11368	X	X
1,2-Dihydroxybenzène	120-80-9	204-427-5	-	-	X	Χ	KE-02556	X	Х

Composant	Numéro CAS	TSCA	TSCA Inventory notification - Active-Inactive	DSL	NDSL	AICS (Australie)	NZIoC	PICCS
4-tert-Butyl catechol	98-29-3	X	ACTIVE	X	-	X	X	Х
1,2-Dihydroxybenzène	120-80-9	X	ACTIVE	Х	-	Х	Х	Х

Légende: X - Listé '-' - Not Listed KECL - NIER number or KE number (http://ncis.nier.go.kr/en/main.do)

Autorisation/Restrictions selon EU REACH

Composant	Numéro CAS	REACH (1907/2006) - Annexe XIV - substances	REACH (1907/2006) - Annexe XVII -	Règlement REACH (CE 1907/2006) article 59 -
		soumises à autorisation		Liste candidate des
			à certaines substances	substances extrêmement
			dangereuses	préoccupantes (SVHC)
4-tert-Butyl catechol	98-29-3	-	Use restricted. See item	-
			75.	
			(see link for restriction	
			details)	
1,2-Dihydroxybenzène	120-80-9	-	Use restricted. See item	-
			28.	
			(see link for restriction	

4-tert-Butylcatechol

Date de révision 11-févr.-2024

	details) Use restricted. See item	
	75.	
	(see link for restriction	
	details)	

Liens REACH

https://echa.europa.eu/substances-restricted-under-reach

Seveso III Directive (2012/18/EC)

Composant	Numéro CAS	La directive Seveso III (2012/18/EU) - Quantités de qualification pour la notification des accidents majeurs	Directive Seveso III (2012/18/CE) - Quantités de qualification pour Exigences relatives aux rapports de sécurité
4-tert-Butyl catechol	98-29-3	Sans objet	Sans objet
1,2-Dihydroxybenzène	120-80-9	Sans objet	Sans objet

Du règlement (UE) no 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux
Sans objet

Contient des composants qui répondent à une « définition » de substance per et polyfluoroalkyle (PFAS)? Sans objet

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail .

Directive 76/769/CEE du Conseil, du 27 juillet 1976, concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à la limitation de la mise sur le marché et de l'emploi de certaines substances et préparations dangereuses

Réglementations nationales

Classification allemande WGK Voir le tableau pour les valeurs

Composant Classification d'Eau Allemande (AwSV)		Allemagne - TA-Luft classe	
4-tert-Butyl catechol	WGK3		
1,2-Dihydroxybenzène	WGK2		

Réglementation suisse

Article 4 par. 4 de l'Ordonnance sur la protection des jeunes sur le lieu de travail (RS 822.115) et article 1 lit.f du règlement du DEFR sur les travaux dangereux et les jeunes (RS 822.115.2).

Prenez note de l'article 13 de l'ordonnance sur la maternité (RS 822.111.52) concernant les femmes enceintes et allaitantes.

Component	Suisse - Ordonnance sur la réduction des risques liés à la manipulation de préparations de substances dangereuses (RS 814.81)	Suisses - Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (VOCV)	Suisse - Ordonnance de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de
4-tert-Butyl catechol 98-29-3 (<=100)	Substances interdites et réglementées		cause
1,2-Dihydroxybenzène Substances interdites et 120-80-9 (<=0.5) réglementées			

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

4-tert-Butylcatechol

Date de révision 11-févr.-2024

Une sur la sécurité chimique Évaluation / rapport (CSA / CSR) n'a pas été effectuée

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H312 - Nocif par contact cutané

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H350 - Peut provoquer le cancer

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H301 - Toxique en cas d'ingestion

H311 - Toxique par contact cutané

H315 - Provoque une irritation cutanée

H332 - Nocif par inhalation

H341 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques

Légende

CAS - Chemical Abstracts Service

EINECS/ELINCS – Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

ICAO/IATA - International Civil Aviation Organization/International Air

MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées NZIOC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

WEL - Limite d'exposition en milieu de travail

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Association américaine des hygiénistes industriels, États-Unis)

DNEL - Dose minimale pour un risque acceptable RPE - Équipement de protection respiratoire

LC50 - Concentration létale à 50%

NOEC - Concentration sans effet observé PBT - Persistante, bioaccumulable, toxique TWA - Moyenne pondérée dans le temps

CIRC - Centre international de recherche sur le cancer

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

LD50 - Dose létale à 50%

Transport Association

par les navires

EC50 - Concentration efficace 50%

POW - Coefficient de partage octanol: eau

vPvB - très persistantes et très bioaccumulables

ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

IMO/IMDG - International Maritime Organization/International Maritime Dangerous Goods Code

OECD - Organisation de coopération et de développement économiques ATE - Estimation de la toxicité aiguë **BCF** - Facteur de bioconcentration (FBC) COV - (composés organiques volatils)

Principales références de la littérature et sources de données

https://echa.europa.eu/information-on-chemicals

Fournisseurs fiche technique de sécurité, ChemADVISOR - LOLI, Merck index, RTECS

Conseil en matière de formation

Formation à la réponse aux incidents chimiques.

Préparée par Département sécurité du produit.

Date de préparation 01-mai-2012 Date de révision 11-févr.-2024

Sommaire de la révision Nouveau fournisseur de services d'intervention téléphonique d'urgence.

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006. RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION modifiant l'annexe II du

4-tert-Butylcatechol

Date de révision 11-févr.-2024

règlement (CE) no 1907/2006 .

Pour la Suisse - Erstellt nach den technischen Vorschriften nach Anhang 2 Ziffer 3 ChemV (SR 813.11 - Verordnung über den Schutz vor gefährlichen Stoffen und Zubereitungen).

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité